

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 juin 2014

## RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 290

présenté par

M. Chassaigne, M. Carvalho, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux,  
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

**ARTICLE 16**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« 31 décembre 2014 »,

les mots :

« plus tard au 31 décembre 2015 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de cohérence vise à laisser du temps aux négociations sociales.